



Plainte pour insulte contre ma fille et moi

Par **nevertay_old**, le **28/07/2007 à 22:40**

ma voisine a porter plainte contre ma fille de 12 ans et moi pour insultes nous avons ete convoqué au commissariat de police et j'ai dit ma version qu'elle nous avait provoquer se qui est la vérité , en plus en 2003 elle avait porter plainte contre monfils qui avait 9 ans a cette époque pour dégradation de voiture ce qui était évidemment faux , c'est une femme qui se gare n'inporte ou à la sortie de notre garage sur le trottoir (j'ai un fils de 18 ans qui est en fauteuil) alors j'ai a plusieurs reprise appeler la police qui est venue la verbaliser depuis elle narrete pas de nous provoquer et ensuite elle va porter plainte la dernière le 5 juillet ma question est dois je porter plainte contre elle pour dénonciation calomnieuse de suite ou dois je attendre les suite de sa plainte car cela fait 2 fois et j'en ras le bol surtout contre mes enfants qui sont mineurs. merci de votre réponse

Par **poupee_russe92**, le **01/08/2007 à 12:41**

Bonjour,rnrnsi votre voisine porte plainte à tort et à travers simplement pour vous nuire, vous pouvez en effet faire cesser ses agissements par le biais d'une plainte pour calomnie. rnrnJe vous conseille néanmoins d'attendre pour voir si elle donne suite à cette nouvelle plainte, ou si la police ne va pas tout simplement lui dire de se calmer...rnrnCordialement.rnrnEsther

Par **nevertay_old**, le **01/08/2007 à 18:46**

merci beaucoup , je vais suivre vos conseils et attendre la suite j'espère que se sera classé sans suite , et cette fois ci je porte plainte pour dénonciation calomnieuse. bonne soirée